se rendant en Angleterre, où elle passera la saison des chasses.

L'impératrice Elisabeth résidera cette année à Burley-on-the-Hill, près Oakham (Cottesmore Country), et chassera dans les terres de l'honorable George Tinch.

Vers la fin de février prochain, la souveraine traversera de nouveau Paris et la France, pour aller passer un mois dans une des villes du littoral italien.

— Nous avons parlé des acquisitions importantes en immeubles que projetait S. E. Mustapha-be-Ismaïl, général de division et premier ministre de S. A. le bey de Tunis.

Les *Petites Affiches* de ce jour complètent ces informations.

Suivant acte passé devant un certain nombre de notaires, et suivant exploit de Brière, huissier, en date du 3 novembre, il résulte que S. Exc. Mustapha-ben-Ismail est devenu propriétaire, dans le XVIe arrondissement, de cinq hôtels, d'un seul tenant et faisant le coin de la rue de la Faisanderie et de la rue de Longchamps, lesquels terrains ont appartenu tour à tour à Saint-Simon, au comte de Redern, au roi Louis XVIII, à la famille Casimir Périer et... plus près de nous, à Gastinne-Renette.

Et ce, moyennant le prix principal de *huit cent cinquante-quatre mille fr.*

— Il paraît qu'il s'est fait plus d'ascensions du mont Blanc cet été que dans aucune année précédente.

De juillet à octobre, soixante-quatorze touristes, dont dix-neuf Français, dix-sept Anglais et six Américains, ont réussi à gagner le sommet de la montagne.

Parmi ces touristes, ferrés à glace et appuyés sur un alpenstock, se trouvaient trois dames — une Helvétienne, une Anglaise et une Française.

Cette dernière — une Parisienne de naissance — n'était jamais allée sur le haut de la butte Montmartre et avouait, après avoir fait connaissance avec le mont Blanc, qu'elle n'avait que des idées très vagues sur Montrouge et la Maison Blanche.

— Nous lisons dans le *Figaro* :

« Un affreux accident est arrivé l'avant-dernière nuit, rue Thaitbout, 47, chez notre confrère Albert Delpit.

» Mme Delpit avait pour bonne une femme Eugénie Muller, âgé de trente-cinq ans, et mariée à un garde de Paris nommé Bellot. Cette femme souffrait, depuis quelques jours d'une bronchite aiguë, et, Mme Delpit, qui tenait beaucoup à elle, l'avait autorisée a occuper, avec son mari, une des chambres à coucher de son appartement.

» Hier matin, à son réveil, Mme Delpit et son jeune fils étaient pris de torpeur, en même temps qu'une odeur âcre, répandue dans tout l'appartement, les saisissait à la gorge.

» Mme Delpit appela sa bonne, mais vainement; personne ne répondit. Elle pénétra alors dans la chambre d'Eulalie. Un affreux spectacle s'offrit à ses yeux.

Sur leur lit, les époux Bellot semblant endormis, étaient inanimés et froids.

» Un bec de gaz, ouvert et non allumé, laissait encore échapper le gaz méphitique.

» Plusieurs médecins furent appelés, mais tous secours étaient inutiles depuis plusieurs heures.

» L'enquête commencée a démontré de quelle façon l'accident s'est produit. C'est un simple oubli des époux Bellot qui avaient négligé de fermer le bec de gaz. Mme Delpit, qui est, avons-nous dit, très attachée à sa domestique, s'est opposée à ce que son corps fût transporté à la Morgue.

» Celui du malheureux garde que son colonel est venu en personne reconnaître, hier matin, a été transporté à l'hopital du Val-de-Grâce.

» Les époux Bellot avaient un enfant de deux ans, qui se trouve en Alsace, chez le père d'Eugénie Muller, employé dans une usine de Liepvre. »

— Les motifs de pure convenance qui avaient empêché la publication dans la *Presse des Lettres de Benjamin Constant à Mme Récamier*, peu de semaines après la mort de cette charmante femme, ont disparu avec le temps. Ces lettres, d'un intérêt inappréciable et à la hauteur du caractère de celui qui les écrivit, viennent de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy : — On y retrouve les côtés élevés du tempéramment impétueux de l'auteur d'*Adolphe*, se révélant plus complètement que jamais dans cette passion.

— UN SOUVENIR DE JADIS. — Voici un épilogue gai à la fête des morts; il aidera à dissiper les tristesse des jours derniers. Il nous montre, en outre, par leur côté facétieux, les hommes d'une autre génération.

C'était en 1835, plusieurs jeunes gens, artistes et littérateurs, imaginèrent de jouer un bon tour à M. Duponchel, alors directeur de l'Opéra. Du soir au lendemain, sur tous les murs, on vit paraître cette inscription tumulaire, tracée en lettres énormes : *Feu Duponchel* ! Là ne devait pas s'arrêter la plaisanterie; mais laissons à M. de Boigne, auteur des *Petits Mémoires de l'Opéra*, le soin de raconter la suite :

« Un beau jour, voilà le tableau que présente la cour de l'Opéra, rue Grange-Batelière. Des employés des pompes funèbres tendent la grande porte et dressent un catafalque. La besogne terminée, ils entrent dans la cour et se trouvent face à face avec un monsieur, moitié homme, moitié lorgnon, qui sortait précipitamment.

« Monsieur, lui dit l'un d'eux, voudriez-vous nous dire où nous pourrons trouver le corps ? — Quel corps ? — Le corps de M. Duponchel, parbleu ! — Le corps de M. Duponchel ! s'écrie le monsieur stupéfait. — Oui, du défunt. — Je suis défunt ? — Vous, non; mais M. Duponchel. — Mais, Duponchel, c'est moi ! — Vous ? — Moi ! M. Duponchel, directeur de l'Opéra ! — Lui-même. — Alors, si vous êtes M. Duponchel, mon devoir est de vous enterrer. — M'enterrer ! un instant, mon cher... »

» L'affaire s'échauffait ; les croque-morts prenaient la mouche M. Duponchel riait comme un fou de ce qu'il croyait un quiproquo, quand il se vit aborder par plusieurs invités qui arrivaient tout de noir habillés et porteurs de figures de circonstance. A son aspect, c'est un cri unanime, cri d'étonnement et de stupeur.

« Quoi ! c'est vous, mon cher Duponchel, vous n'êtes donc pas mort ? s'écria Vatel, le futur directeur du Théâtre-Italien. — *Tu quoque*, ô Vatel ! — Si vous n'êtes pas mort, que signifie cette lettre de faire part, que j'ai reçue hier ? »

» Les assistants, en chœur :

» Voici nos lettres ! Voici nos lettres ! »

On s'explique et l'on finit par comprendre qu'on est victime d'une atroce plaisanterie. Vaut mieux rire que se fâcher. Duponchel et quelques amis vont dîner gaîment, puis chacun rentre chez soi.

Mais le directeur de l'Opéra ne devait pas en être quitte pour si peu avec les croque-morts.

« Jaloux de conserver l'incognito, les auteurs de la mystification avaient eu la précaution de solder le compte d'avance, mais ils n'avaient pas pensé à la *buona mano*, comme disent les Italiens. Un croque-mort qui se croit frustré irait jusqu'aux enfers réclamer son pourboire Ceux-ci n'avaient qu'un étage à monter, et ils se trouvaient en présence de M. Duponchel.

» — Ah ça ! dit-il, à la vue de ces enterreurs quand même, finirez-vous par me lâcher ? Hélas ! monsieur, il le faut bien, répondit l'orateur de la troupe ; mais nous voudrions faire observer à monsieur que nous avons été refaits. — Et que voulez-vous que j'y fasse ? — Ayez égard, monsieur, à notre fâcheuse position de père de famille ! — Un mort de plus ou de moins, ce n'est point une affaire. — Ce n'est point pour le mort, monsieur, mais le pourboire ? — Le pourboire !... que le diable vous emporte ! — Oh ! monsieur, soyez humain, ce sont nos petits bénéfices ; nous ne vivons que de... — La mort des autres... Je ne suis pas mort, je ne dois rien. — Vous nous reviendrez tôt ou tard, monsieur, personne ne nous échappe. Soyez bon pour nous de votre vivant, nous vous le rendrons plus tard. — Il faut donc payer d'avance? Allons, soit, j'y consens pour la rareté du fait... Voyons, quel est le tarif ? Vous comprenez que je n'ai guère l'habitude .. On ne va pas tous les jours à son enterrement. — Cela varie, monsieur ; cela dépend de la générosité des vivants et de la qualité du mort. — Combien êtes-vous ? — Quatre, mais je compte pour deux, je suis brigadier. — Eh bien ! monsieur le double croque-mort, voici 30 fr., allez vous griser à ma santé, et surtout ne revenez pas... de sitôt. »

— LE SOMMEIL DU JU...RÉ. — Un incident vraiment curieux a marqué la seconde audience de la cour d'assises du Doubs, le 31 octobre.

L'affaire avait été débattue. Il ne restait plus que la délibération du jury et le prononcé de son verdict. On s'aperçoit qu'un juré dormait du plus profond sommeil. C'était, et c'est le cas de le dire, le sommeil du juste.

— Vous avez entendu les débats ? demande M. le président des assises à ce brave magistrat réveillé au sein de la justice.

— Non, monsieur le président, répondit le juré.

Sur quoi, et attendu que le sommeil es incompatible avec la bonne administration de la justice, l'affaire a été renvoyée à la fin de la session.

TRIBUNAUX

Condamnations à mort

La Cour d'assises du Doubs vient de condamner à la peine de mort le nommé Morbi, Italien, ouvrier terrassier, reconnu coupable d'avoir assassiné, à Mathay, sans provocation aucune, les deux frères Curtil Les assassins étaient deux, mais le complice de Morbi est en fuite. Malgré l'éloquente plaidoirie de M. Francey, avocat, le jury a rapporté, sans hésitation, un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

L'exécution aura lieu, si M. Jules Grévy le permet, sur une des places de Besançon.

—

On télégraphie de Londres, 8 novembre:

« La Cour d'assises de Maidstone a terminé aujourd'hui le procès de Lefroy, accusé d'avoir assassiné M. Gold dans une voiture de chemin de fer, aux environs de Brighton.

» Le prévenu, reconnu coupable, a été condamné à mort. »

UN CONSEIL A SUIVRE

Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérir la phthisie; son rôle se borne à soulager les malades qui en sont atteints. Aussi, malgré les soins intelligents qui leur sont prodigués pour prolonger leur existence de quelques années, la phthisie pulmonaire est-elle, de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles et celle qui chaque jou occasionne la plus grande mortalité. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et, autant que possible, dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout, ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produi mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois, on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer : on obtient ainsi un produit peu actif, très variable dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui, on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau, et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'adversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle a voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot prises immédiatement avant le repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon au prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules c'est assez dire à combien peu revient le traitement par capsules de goudron de Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses. 2216—1005—2276

Choses et Autres

Un vrai disciple du naturalisme est absorbe dans la composition d'un roman à sensation. Un ami survient.

— Qu'as-tu donc ?

— Ah ! mon cher.. je ne peux plus arriver à trouver de mots assez dégoutants pour traduire ma pensée !

***

On lit dans le *Français* :

On remarque que M. Jules Ferry, depuis plusieurs jours, à l'air serein.

Comme coquille, celle-là est assez réussie. Appliqué à M. le président du conseil, *serin* s'écrit sans *e*, cher confrère.

Et puis ce n'est pas depuis *plusieurs* jours, c'est depuis *toujours*, que M. Ferry a cet air-là.

***

Réflexion de mon palefrenier :

— Je panse, donc j'essuie.

C'est aussi vrai qu'autre chose, au fond.

***

Du même, un dialogue entre un ministre et son domestique :

— Mais mon cabinet n'est pas nettoyé !

— C'est par égard pour le ministre. J'avais peur que la vue d'un balai lui fut désagréable en ce moment.

Avis important

L'*AGENCE HAVAS*, rue de la Gare 13, est seule chargée de recevoir, à Lille les Annonces Réclames concernant les journaux de Roubaix (grande et petite édition), la *Gazette de Tourcoing* et le *Courrier d'Armentières*.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Rapport au Président de la République, relatif au recensement de la population de la France. — Décret y annexé.

Décret portant nominations dans la magistrature des cours d'appel et des tribunaux de première instance.

Décret nommant les commissaires du Gouvernement chargés de remplir les fonctions du ministère public devant le tribunal des conflits.

Décret convoquant le collège électoral de la 2e circonscription de Périgueux, à l'effet d'élire un député.

Décret convoquant les électeurs du canton de Bavay (Nord) et du canton centre, *intra muros*, de Marseille (Bouches-du-Rhône), à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Arrêté nommant un professeur du cours de paléontologie à l'école nationale des mines.

Décisions nommant des élèves externes, des élèves des cours préparatoires, et des élèves étrangers à l'école des mines.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Rapport adressé au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur les résultats du concours ouvert, le 18 juillet 1881, entre les élèves de troisième année des facultés de l'Etat.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Avis concernant les réservistes de l'armée active et de l'armée territoriale.

Dépêches Télégraphiques
(*Service particulier*)

Affaires Tunisiennes

Tunis, 7 novembre.

Les Ouled-Aïoun rentrent chez eux.

Les populations d'El-Gafsa ont demandé l'aman.

Chez les Ouled-Dayar, une partie veut se soumettre, le reste est décidé à résister.

La colonne La Roque est entré à El-Gafsa ; plusieurs fractions des Drid ont demandé l'aman au général d'Aubigny.

La Goulette, 8 novembre.

Le chemin de fer de Sousse à Kairouan est poussé activement. Demain le camp des Ouled-Lagar sera en communication avec Sousse; il est déjà relié par un télégraphe aérien.

La ligne de Monastir est rétablie.

La tranquillité la plus absolue règne dans le Sahe'.

La grande tribu des Souassi demande l'aman, qui lui sera accordé à condition que la soumission s'étende à toutes les parties du territoire occupé par elle.

Tunis, 8 novembre.

Plusieurs bandes isolées de Plass, qui n'ont pas suivi le gros des insurgés ont fait leur soumission à l'autorité militaire.

D'autres fractions de Zlass hésitent encore à se soumettre ne voulant pas se rendre à la condition capitale de rendre leurs armes.

On mande de Sousse que le transport la *Saône* est arrivé avec un chargement important de vivres.

A Sfax un incendié a éclaté dans un enclos où étaient déposées de grandes quantités de sparterie.

Plusieurs milliers de balles d'Alfa ont pu être sauvées de l'incendie grâce au concours des soldats et au courage des marins de la *Reine Blanche*.

Un courrier, arrivant de Mehdia, annonce que les habitants de Kessoureef, restés fidèles au Bey, sont venus se réfugier à Mehdia avec leurs femmes et leurs enfants.

Les Souassi ont envoyé leur caïd à Monastir pour demander l'aman, mais les Hamama qui voulaient en partie se soumettre se sont trouvés en divergence d'opinion avec l'autre partie de leur tribu. Un combat assez sérieux s'est engagé entre les deux camps. Le fils du cheik de la tribu a été tué. On ignore encore les détails de la lutte.

La même chose est arrivée près de Sfax. Les Mettellits veulent se soumettre et ont même commencé des pourparlers à cet effet, mais la tribu de Neffet, commandée par Ali Ben Kalifat, a fait savoir aux Mettellits qu'elle les attaquerait s'ils persistaient à vouloir faire leur soumission.

La division qui règne entre les différentes tribus insurgées fait espérer une prompte pacification de toute la Tunisie.

Tunis, 9 novembre

La division qui règne parmi les tribus insurgés fait espérer une pacification aussi prompte que complète.

Une grave nouvelle

On lit dans le *Courrier du soir* :

Une correspondance confidentielle d'Afrique nous fait connaître que les navires italiens qui font le service de la côte de Tunisie et de la Tripolitaine déposent parfois sur certains points du rivage des voyageurs ou passagers s'abouchant ainsi avec des chefs indigènes qui participent à la grande insurrection.

On ajoute même qu'en dehors de tout ravitaillement, un service régulier de communications serait organisé de la sorte.

Nous reproduisons cette nouvelle sous réserve pour qu'elle soit contrôlée et utilisée par qui de droit.

Le gouvernement de l'Algérie

Paris, 8 nov., 11 h. 55

Plusieurs journaux parlent de la nomination de M. Constans comme gouverneur général de l'Algérie. Cette nouvelle, ainsi que celle concernant la composition du futur ministère, est prématurée ; le ministre de l'intérieur n'ayant pas été visé par les interpellations qui se discutent a l'heure actuelle, on peut dire que sa situation n'en est pas atteinte pour l'avenir.

On prétend que les instances les plus vives ont été faites auprès de M. le général Chanzy par le Président de la République pour accepter la succession de M. Albert Grévy.

Le général aurait obstinément refusé.

Le dénombrement de la population de la France

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le décret prescrivant le dénombrement de la population de la France. En voici le texte :

Décrète :

Art. 1er. — Il sera procédé, avant l'expiration de la présente année, au dénombrement de la population par les soins des maires.

Art. 2. — Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application des lois d'organisation municipale, les catégories suivantes :

Corps de troupes de terre et de mer ;
Maisons centrales de force et de correction ;
Maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus ;
Maisons d'arrêt de justice et de correction ;
Dépôts de mendicité ;
Asiles d'aliénés ;
Hospices ;
Lycées et colléges communaux :
Ecoles spéciales ;
Séminaires ;
Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat ;
Communautés religieuses ;
Réfugiés à la solde de l'Etat ;
Ouvriers étrangers à la commune, attachés aux chantiers temporaires de travaux publics.

Art. 3. — Les ministres de l'intérieur et des cultes et des finances sont chargés, chacun en cè qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 3 novembre 1881.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :
Le ministre de l'intérieur et des cultes,
CONSTANS.

Nouvelles électorales

Paris, 9 novembre.

Les électeurs de la 2e circonscription de Périgueux sont convoqués pour le 41 décembre, à l'effet d'élire un député.

Démission du préfet de police

Paris, 8 nov., 11 h.

La démission de M. le préfet de police peut être considérée dès aujourd'hui comme certaine. On lui donne comme successeur M. Poubelle, préfet des Bouches-du-Rhône.

Nomination judiciaire

Paris, 8 novembre, 9 h.

M. Delansorne, juge de paix de Pont-à-Marcq, est nommé à Cysoing.

Un projet d'ordre du jour

Paris, 8 nov., 7 h. 40 s.

Le bruit court que plusieurs membres de l'Union républicaine ont l'intention de déposer un ordre du jour, regrettant que le gouvernement n'a pas fait connaître en temps utile les difficultés de l'expédition tunisienne.

Poursuite contre un juge

Carpentras, 8 novembre 7 h. soir.

On annonce que M. Louis Pansier, avocat et juge suppléant à Carpentras, va être poursuivi disciplinairement pour avoir assisté à un banquet ligitimiste et y avoir prononcé un discours.

Ce que deviennent les idoles

On ne peut point ne pas parler de la réunion publique qui avait lieu, avant-hier, à la salle Levis et où le citoyen Vignan disait de M. Tony Révillon :

« En un tour de main, il est devenu l'homme le plus plat qui soit au monde. Il lui a suffi de trois jours !.. »

Au re citation relative à M. Alphonse Humbert :

« N'importe quel homme entrant dans cette Assemblée maudite comme député n'en sortira que vide, avachi, pourri ! Et cet ancien révolutionnaire, qui va solliciter les suffrages des électeurs de Saint-Etienne, Alphonse Humbert : il aspire, lui aussi, à faire partie de la tourbe parlementaire.

» C'est un traître, c'est un lâche, c'est un vendu ! Nous ne nous débarrasserons de tous ces menteurs que le jour où le peuple exaspéré — deux millions de citoyens — iront les trouver le chassepot à la main, en leur disant : « Vous êtes des misérables, cédez la place ! »

La place ? Mais laquelle ?

Quant à Clémenceau, il est — toujours salle Lévis — « un triste produit du parlementarisme. »

Camille Pelletan est un caniche « L'Elysée est le logement des voleurs et des bandits officiels qui pratiquent le vol légal, etc., etc. »

Quelle belle chose que la liberté !

La guerre aux congréganistes

Paris, 9 novembre.

Les habitants de Meursault (Côte-d'Or), viennent d'envoyer à l'abbé Dagorne, député de leur département, une protestation contre l'ordre donné aux sœurs de cette ville, de quitter dans un délai de trois jours la maison d'école, pour céder la place à des institutrices laïques.

L'abbé Dagorne est prié de déposer sur le bureau de la Chambre, cette protestation, où l'on demande si c'est ainsi que l'on récompense près de quarante années de dévouement à l'instruction de la jeunesse.

La politique d'aventures

Les Algériens, naturellement, se sont donné, depuis samedi, rendez-vous à la Chambre. On en rencontre sans cesse, et il y a un point à noter, c'est que tous s'entendent pour vous répéter la même chose :

— Cette affaire de Tunis, disent-ils à l'envi, a un corollaire tout naturel : l'affaire du Maroc. Quand vous aurez réglé la première, la seconde commencera. La logique le veut, et personne chez nous ne se fait illusion à cet égard.

Voilà donc où nous conduit l'impudente incapacité du cabinet. Toute une suite d'aventures en afrique, s'enchaînant les unes aux autres et auxquelles nous ne pouvons échapper. Nous ne sommes qu'au début de l'argent gaspillé et du sang versé.

Mais après la fondation de la Banque marocaine, où irons-nous ?

Circulaire aux procureurs généraux

On annonce le prochain envoi aux procureurs généraux d'une circulaire émanant du ministre de la justice et relative à la dernière loi sur la presse. Cette circulaire, qui est très étendue, commente chacun des articles et tranche certaines difficultés.

M. Gambetta et M. Brisson

Dès que M. Gambetta a été résolu à prendre le pouvoir, il a fait, paraît-il, une démarche auprès de M. Brisson, pour lui offrir le portefeuille de la justice. M. Brisson a refusé.

Ces jours-ci, l'ancien président a fait renouveler a son successeur sa proposition. Second échec pareil au premier.

Les opportunistes sont furieux. Ils accusent hautement M. Brisson de désertion, et le bruit se répand qu'en janvier, une grande partie d'entre eux s'abstiendront de voter en sa faveur.

Réception à l'Elysée

Une grande réception aura lieu très prochainement au Palais de l'Elysée. Cette réception sera précédée d'un diner de quarante couverts offert au Corps diplomatique.

Récompenses exceptionnelles

Le ministre des postes et télégraphes vient de déposer un projet de loi autorisant le gouvernement à conférer 4 croix de commandeur, 8 d'officiers et 30 de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'exposition d'électricité.

Une rectification

Il n'est pas exact, comme le disait hier un journal, que M. Connelly, l'éminent magistrat qui a récemment donné sa démission de conseiller à la cour de cassation, « soit entré dans les ordres. » Le *Français* assure seulement qu'il est possible que d'ici peu il prenne cette détermination, qui ne pourra qu'augmenter encore l'estime dont il est entouré; mais cette grave démarche n'a pas encore été faite.

Une terrible explosion

Une explosion a eu lieu dans les usines de charbon de Belmez.

Quinze morts et cinq blessés grièvement.

La révocation de M. Stœcker

On écrit de Berlin à la *Gazette de Magdebourg* :

« Voici une nouvelle qui produira une grande sensation : On dit qu'à la demande du prince impérial et du prince de Bismarck, M. Stœcker a été relevé de ses fonctions de prédicateur de la cour. »

Un Mariage

Le 7 décembre prochain aura lieu le mariage de M. Buffet, neveu de l'ancien ministre, avec Mlle de Boisguilbert.

M. le marquis de Boisguilbert, père de la charmante fiancée, compte parmi ses ancêtres le fameux templier Briand de Boisguilbert qui a donné à Walter Scott l'idée du roman d'*Ivanhoë*.

La future est la nièce de Mme de Rambouville et de M. de Saint-Victor, qui fut tué en duel l'année dernière par M. Asselin. On se rappelle l'immense retentissement du procès qui suivit cette catastrophe.

Accident de chemin de fer

Fontenay-le-Comte (Vendée), 8 nov.

Le train 518 a pris en écharpe le train 515, en manœuvre dans la gare de Fontenay. Pas d'accident de personne. La voie est encombrée.

Terrible typhon

Paris, 8 nov., 10 h. soir.

Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, vient d'adresser, au directeur du séminaire des missions étrangères de Paris, la dépêche que voici :

« Hong-Kong, 8 nov., 11 h. 25 mat.

» Un typhon terrible vient de ravager le Tonkin occidental. Il y a eu 200 églises, 34 cures et colléges renversés, 2.000 maisons habitées par des chrétiens ont été abattues, 6,000 chrétiens sont ruinés et sans ressources. Les pertes sont immenses et la misère horrible. Nous demandons des secours le plus tôt possible. »

Un nouveau gouverneur général à Tripoli

Constantinople, 8 novembre.

Ahmet-Rassim pacha, ancien gouverneur de Janina, est nommé gouverneur général de Tripoli, en Barbarie, en remplacement de Nazi-pacha, qui a été destitué.

La protection des indigènes

Un des motifs allégués par les Anglais pour l'annexion du Transvaal était la prétendue nécessité de protéger les noirs contre l'oppression des Boërs.

Or, une dépêche adressée de Pietermaritzburg au *Times*, annonce que le Volksraad a été invité par le pouvoir exécutif à examiner les conditions auxquelles le gouvernement anglais a traité, pendant l'annexion, de la mise en apprentissage de 800 indigènes. Le procureur général (*state attorney*) a déclaré que les conditions auxquelles ces gens avaient été engagés pour une longue période étaient plus dures que celles contre lesquelles la convention avait pour but de protéger les enfants des naturels.

Le pouvoir exécutif recommande d'annuler tous ces contrats d'apprentissage, et le Volksraad a nommé une commission pour examiner la question.

La démission de M. de Bismarck

Berlin, 9 novembre.

Le chancelier allemand manifeste, *de nouveau*, l'intention de démissionner.

Il déclare que les nouvelles élections ont donné des résultats susceptibles d'entraver son action politique.

Résolution de la Chambre de commerce de Londres

Londres, 8 novembre.

Voici la résolution de la Chambre de commerce de Londres, signée par le lord-maire, à Mansion-House :

La Chambre de commerce, tout en reconnaissant qu'il y a lieu de désirer le maintien des relations commerciales qui existent entre l'Angleterre et la France, pense que, dans les négociations ayant pour but la conclusion d'un nouveau traité, il faut tenir compte des effets que ce traité produira sur le commerce de la France, aussi bien que sur celui de l'Angleterre, mais que les commissaires anglais ne doivent accepter aucun arrangement de nature à mettre les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne dans une situation pire que celle qui leur est faite par le traité actuel.

La Chambre de commerce pense, en outre, que, dans l'état actuel des choses, les autres questions se rattachant aux relations réciproques des deux pays, comme, par exemple, la surtaxe d'entrepôt et les primes aux chargements français, bien que ne rentrant peut-être pas au point de vue technique, dans le programme des négociations, ne doivent pas être perdues de vue, parce qu'elles causent un sérieux désavantage au commerce anglais.

Déclaration en faveur de l'Italie

Vienne, 8 nov.

A la séance plénière de la Délégation hongroise, M. de Kallay déclare que les renseignements publiés sur la dernière séance de la commission étrangère de la Délégation hongroise, sont en partie erronés, en grande partie incomplets.

Ce ne peut pas être ma tâche d'entrer dans une rectification générale, mais je crois de mon devoir de faire quelques observations concernant la partie de mes assertions ayant rapport à la dernière entrevue des monarques, et combler une lacune qui donne lieu, dans la presse quotidienne, à des conclusions entièrement erronées. La lacune consiste en ce qui suit : j'ai dit dans la séance de la commission :

« En ce qui nous concerne, nos relations avec l'Italie ne sont nullement déterminées par des égards égoïstes ; nous pouvons d'autant plus franchement dire avec quel empressement nous avons tendu la main à ce dernier rapprochement, dont la valeur pour nous nous paraît encore d'autant plus précieuse, que ce sentiment amical ne nous est pas seulement témoigné par les cercles gouvernementaux, mais que, après de nombreuses manifestations de l'opinion publique, il trouve un vif écho aussi dans les cœurs de la population. A la suite de ce développement amical de nos rapports mutuels, nous n'aurons dans l'avenir réciproquement rien à désirer, rien à craindre. »

Je me croyais obligé de combler cette lacune sans entrer en discussion sur ce qui a été dit relativement à l'*irredenta* et aux autres points. (Vifs applaudissements).

Ensuite le comte Andrassy rectifie les assertions à lui attribuées par les journaux dans leurs rapports sur la même séance.

Parlement Espagnol

Chambre des députés. — Un membre, au nom de la commission du message, réfute M. Romero Robbedo et s'attache à prouver que jamais le parti libéral n'a fait violence à la prérogative royale pour obtenir le pouvoir, ni fait aucun pacte avec la démocratie pour obtenir sa bienveillance.

La séance continue.

Un parlement Irlandais

Dublin, 8 novembre.

Dans la séance de la ligue les home rulers ont adopté un manifeste demandant un parlement séparé pour l'Irlande.

M. Forster est parti aujourd'hui pour Londres.

Elections en New York

New-York, 8 novembre.

Les élections se sont bien passées dans l'état de New-York : les démocrates prétendent avoir une majorité de 15,000 voix.

Dans le Massachusetts les représentants ont 25,000 voix de majorité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 9 novembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

On dit que M. Jules Ferry, très découragé, demandera à la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple en insinuant qu'il ne demande pas un ordre du jour de confiance.

M. Naquet dit qu'il va présenter un ordre du jour très mitigé pour d'avoir plus de chances qu'il soit voté.

Le débat sur les affaires tunisiennes continuera aujourd'hui.

M. Ferry répondra à M. Clémenceau, puis M. Ballue répliquera à M. Ferry La droite avait résolu de déposer un ordre du jour dont voici le sens général :

« La Chambre, considérant que le ministère a gaspillé l'or et le sang de la France en Tunisie, émet contre lui un vote de blâme. »

Mais, après le discours de M. Clémenceau, plusieurs membres ont trouvé que cet ordre du jour n'était pas assez énergique, et sur leur initiative, il a été décidé que la droite se réunirait demain, avant la séance, pour examiner la question de savoir si elle ne devait pas voter la proposition de mise en accusation du ministère que déposera M. Baudry d'Asson.

C'est M. de Mun, qui prendra la parole au nom du groupe.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

OPTION

M. LE PRÉSIDENT informe la Chambre que M. LOCKROY opte pour le département de la Seine.

VALIDATION

L'élection de M. VERNHER est validée.

DÉPOT DE PROPOSITION

M. PLESSIER dépose une proposition de loi tendant à ce que les catalogues de toutes les bibliothèques de France soient déposés à la Bibliothèque Nationale.

LES AFFAIRES TUNISIENNES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur les affaires de Tunisie.

Bulletin du Commerce

Vente publique de laines d'Anvers

On a vendu aujourd'hui 2,085 balles d'Australie.

Bonne animation.

Les prix sont ceux qui ont clôturé les dernières enchères de Londres.

Les marchés Américains étaient fermés hier à cause des élections de l'Etat de New-York.

COTONS

Le Havre, 8 novembre.

Cotons (clôture) bonne demande, prix principalement en sortes du Brésil à prix fermes. Ventes de la journée 3000 balles.

Liverpool, 8 novembre.

Cotons (clôture du marché.) — Ventes de la journée 12,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 10,000 pour la consommation.

Marché ferme.

Importations 29,000 b.

Manchester, 8 novembre.

Cotons filés et tissés, fermes, affaires modérées.

PRODUITS DIVERS

Anvers, 8 novembre.

Froments calmes, prix en baisse de 0,25.
Seigles, sans affaires.
Pétrole tendance calme.
Disp. 18,50, court. 18,95, déc. 18.75, janv-mars 19,25.
Sucre. Tendance ferme.
Disponible 54,50.
Nov.-déc. 55,50.
Cafés calmes. On a vendu 1282 sacs Santos de 30 à 30 1/2 cents le 1/2 kil, acq.

Londres, 8 novembre.

Temps pluvieux.

Cargaisons flottantes.

Demande pour le continent en froment Ghirka Nicolaïeff. On a payé 45 shil.

Cargaisons arrivées 2, à vendre 10.

Londres, 8 novembre.

Sucres bruts affaires modérées, prix soutenus.
Raffinés calmes, prix tenus aux cours précédents
Sucres de betterave tendance hausse.
Pains très fermes.
Sucre allemand 22 shi

Liverpool, 8 novembre.

Froments : Affaires modérées, prix en baisse de un penny sur vendredi dernier.

Farines calmes.

BOURSE LINIERE. — Bon courant d'affaires. Les lins de pays sont très demandés, de même que les lins russes ; prix fermes sans changement. Même situation pour les fils, dont l'amélioration s'accentue ; des affaires importantes ont été traitées pour l'exportation. Le marché des toiles est un peu moins animé, mais néanmoins il continue à s'y manifester un bon courant de petites ventes.

Fils et toiles de jute très fermes avec un stock restreint.

Les étoupes de peignagne continuent à se vendre à bons prix, spécialement pour les sortes de Russie.

MARCHÉ AUX GRAINS du 9 novembre. (Cours commercial). — Marché à peu près nul, 250 hectolitres seulement. Vente assez active. Prix fermes.

Farines à 43 fr. en consommation sans acheteurs.

MARCHÉ AUX GRAINS du 9 novembre. (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Hausse moyenne de 0 fr. 36 c. à l'hectolitre.

SAISON D'HIVER. Actuellement mise en vente des confections pour hommes et draperies pour vêtements sur mesure ; pardessus diagonale, ratine, ondule, depuis 18 fr.; costume complet, depuis 35 fr., Maison MARTIN FRÈRES, 9, Grande-Place, Lille. 3018

Sauvez les enfants

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporté : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespéré :

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive grèle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Cure N° 80,416. — M. le docteur F. W. Beneke professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1832 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissement continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêta immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure N° 85,410. — Rue du Tunnel Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Cure N° 99,625. — Avignon La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Gabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Boubert, Epicerie, Centrale, 13, rue Saint-Georges ; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Propriétaire Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX